

MAIRIE D'AUZANCES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 2026 – 56 en date du 8 Septembre 2026
portant choix de la durée d'amortissement des grilles avaloirs
eaux pluviales route de Montluçon

Nombre de membres	15
Présents	14
Représentés	1
Votants	15
Exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

L'an deux mille vingt-six, le huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auzances, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Auzances, sous la présidence de Madame Leilha BERTHON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 Août 2026

Présents : Leilha BERTHON, Christine BICHON-MOREL, Jean - Pascal HELION, Françoise SUDI GUIRAL, Caroline LE CORRE, Christian SCARAMUCCIA, Marie-Claude BOUGNOUX, Yoann CHEVILLARD, Julien CITAIRE, Sonia PRUDHOMME, Jean-Yves DHOME, Catherine YAHIA, Martine MONTAGNE, Mickaël NORE.

Absents / Excusés : Serge DESBOUDARD

Pouvoirs : Serge DESBOUDARD à Jean-Pascal HELION

Secrétaire de séance : Caroline LE CORRE

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'une écriture comptable a été saisie à l'article 21532, en 2025, pour un montant de 3 172, 80 €, pour la fourniture et la pose de deux grilles avaloirs sur la route de Montluçon. Elle ajoute que l'amortissement de cet article comptable est obligatoire et qu'il n'a pas été prévu au budget primitif 2026. Il convient donc de régulariser cette situation en prévoyant son inscription au budget primitif 2027.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal une durée d'amortissement de cinq ans à compter du 1^{er} Janvier 2027, soit une somme annuelle de 634, 56 € (amortissement linéaire).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition de Madame le Maire précitée, et l'autorise à réaliser toutes démarches utiles pour le bon aboutissement de ce dossier.

Certifié exécutoire,
A Auzances, le 8 Septembre 2026
Le Maire,
Leilha BERTHON



Accusé de réception en préfecture
023-212301303-20260908-2026-56-AI
Date de télétransmission : 14/09/2026
Date de réception préfecture : 14/09/2026